

	<p align="center">Gérer la Prévention des Risques Professionnels</p> <p align="center">www.gprp.info</p>
<p>Numéro : 1 Diffusion : Newsletter Avril 08 Rédaction : 04/08 Mise à jour :</p>	<p align="center">Prévention des chutes de plain-pied</p>

Motifs

En 2006 (source CNAMTS) les chutes de plain-pied ont été la cause de :

- 166 717 accidents avec arrêt. 24% des accidents avec arrêt,
- 10 580 accidents graves (avec IPP),
- 20 décès,
- 8 660 373 jours d'arrêt de travail, 25% des jours d'arrêt pour accident du travail.

Les causes de ces chutes sont multiples et souvent d'une grande banalité :

- zones de circulations étroites et encombrées
- zones de circulations non identifiées
- circulations d'engins
- sol abîmé et défectueux
- sol glissant en raison de son humidité, de graisse ou des produits répandus
- sol glissant en raison des conditions climatiques : neige, verglas, feuilles mortes
- vue obstruée
- éclairage déficient
- présence d'objets sur le sol
- câbles ou tuyaux au sol non recouverts
- tiroirs ouverts
- chaussures inadaptées

La première mesure de prévention est évidemment organisationnelle en cherchant à limiter les déplacements. Ce n'est pas l'objet de cette fiche. Nous y reviendrons ultérieurement dans une fiche sur l'analyse des circulations internes à l'entreprise.

Nous nous limiterons aujourd'hui aux causes techniques de ces chutes.

Actions proposées

Action 1

Procéder à un auto-audit des risques de chutes de plain-pied à l'aide du questionnaire en annexe. Ne pas oublier certaines zones « à risques » : caves et/ou greniers, zone de stockage des ordures et déchets divers, parking, restaurant ou réfectoire.

En tirer les conclusions en termes de rangement, de nettoyage, de remise en état,

Intégrer audit et conclusions dans votre « document unique » d'évaluation des risques.

Action 2

Lancer une campagne de rangement et notamment de mise au rebut et d'élimination de tout ce que nous avons tous tendance à conserver comme « pouvant servir un jour » et qui ne fait qu'encombrer bureaux et ateliers sans jamais servir : vieux matériel, matières premières périmées, produits défectueux,

Action 3

Accompagner l'action 2 par une campagne d'affichage sur le thème du rangement.

L'INRS, via votre CRAM, peut vous fournir gratuitement les affiches nécessaires.

Attention, une campagne d'affichage n'est efficace que si elle est massive, consacrée à un seul thème et limitée dans le temps

Les affiches INRS que vous pouvez utiliser portent les références :

Référence INRS	Thème
AD 427	Gardez les sols propres
AD 408	Précipitation accident
AD 609	Propreté
AD 597	N'encombrez pas
AD 595	Chaque chose à sa place
AD 554 AD 555	Outils qui traînent
AD 513	Désordre = Accident
AD 473 AD 332	Chaque chose à sa place

En savoir plus

Note documentaire INRS Référence ND 2068 : Prévention des chutes de plain-pied. Synthèse des travaux et recommandations.

Note documentaire INRS ND 2206 : Les chutes de plain-pied en situation professionnelle. Circonstances de chutes particulièrement graves à travers l'analyse statistique de 459 cas.

La circulation en entreprise. INRS ED 975.

Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques. INRS ED 950.

CNAMTS – Direction des Risques Professionnels – Guide des revêtements de sol pour les locaux de fabrication de produits alimentaires.